

**IMPORTANT: BIEN MÉLANGER AVANT L'EMPLOI**

GROUP 3/4 FONGICIDE

# Fongicide Cover 2™

**PROTECTEUR DE SEMENCES LIQUIDE POUR LES GRAINS CÉRÉALIERS**

Un fongicide à large spectre, à action interne et externe, servant au traitement des semences pour le contrôle ou la suppression des pourritures des semences, de la fonte des semis avant ou après la levée, des brûlures des semis, des charbons, des caries, de la strie des feuilles et des pourritures des racines sur les céréales, y compris le blé, l'orge, l'avoine, le seigle et le triticale.

Solution

AGRICOLE

**PRINCIPE ACTIF:**

métalaxyl\* ..... 6,15 g/L  
ipconazole\*\* ..... 4,61 g/L

\*N° CAS 57837-19-1 \*\*N° CAS 125225-28-7

N° D'HOMOLOGATION 32950 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**CONTENU NET :**  
500 mL - en vrac

**Fabriqué pour :**  
Loveland Products Canada Inc.  
PO Box 5234/64137 Hwy 543 East/High River, AB/T1V 1M4

**Pour des renseignements sur les produits : 1-800-328-4678**

**EN CAS D'URGENCE RELIÉE À UN DÉVERSEMENT MAJEUR, À UN INCENDIE OU À UN  
EMPOISONNEMENT IMPLIQUANT CE PRODUIT TÉLÉPHONER, LE JOUR OU LA NUIT, AU  
1-800-561-8273**

## **PREMIERS SOINS**

**EN CAS D'INGESTION** : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS** : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION** : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX** : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Il n'existe aucun antidote spécifique si ce produit est ingéré. Traiter selon les symptômes.

## **PRÉCAUTIONS**

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. **Ne pas** appliquer ce produit de manière à ce qu'il entre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle sont autorisés à pénétrer dans le lieu traité pendant l'application.
3. On recommande à l'opérateur de porter des lunettes à coques pour protéger ses yeux contre des éclaboussures possibles. En cas de contact avec les yeux, les rincer **IMMÉDIATEMENT** à grande eau et recourir à des soins médicaux.
4. Faire preuve d'une bonne hygiène personnelle; se laver les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau chaude après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. On ne doit jamais conserver des produits alimentaires, des boissons ou du tabac dans les endroits où des produits chimiques sont entreposés ou utilisés. Retirer et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
5. Lorsqu'on manipule ou qu'on applique le fongicide Cover 2 <sup>TM</sup>, ou si l'on travaille avec un équipement contaminé, porter une combinaison à manches longues pardessus les vêtements habituels de travail, ainsi que des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures avec des chaussettes et des lunettes de protection.
6. Les personnes qui manipulent des semences traitées doivent porter une combinaison à manches longues par-dessus leurs vêtements habituels de travail, ainsi que des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes.
7. Porter également un masque antipoussières approprié pendant l'ensachage ou la couture des sacs de semences traitées, et pendant le transfert des semences dans les cellules de stockage.

8. Si ce produit antiparasitaire sera utilisé sur une denrée qui pourrait être exportée vers les États- Unis, et qu'on a besoin de renseignements concernant les niveaux de résidus acceptables aux États-Unis, consulter le site web de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

### **DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT**

**Ne pas** appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés et milieux humides) ni dans les habitats estuariens ou marins. Quand on nettoie l'équipement ou qu'on élimine des déchets, **NE PAS** contaminer l'eau qui pourrait être consommée par des êtres humains ou des animaux, ni par la faune ou la communauté aquatique, ou bien employée à des fins d'irrigation.

Toute semence traitée est toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages. Les semences traitées répandues ou exposées doivent être incorporées dans le sol ou enlevées autrement de la surface du sol.

### **MODE D'EMPLOI**

Le fongicide Cover 2™ est un produit à large spectre, prêt à employer pour le traitement des semences, qui contient de l'ipconazole et du métalaxyl pour le contrôle ou répression des maladies mentionnées sur les céréales, y compris le blé, l'orge, l'avoine, le seigle et le triticales. La semence devrait être en bon état et bien sèche avant le traitement.

### **TOUJOURS BIEN AGITER, REMUER OU MÉLANGER AUTREMENT CE PRODUIT AVANT SON EMPLOI.**

### **ÉQUIPEMENT UTILISÉ POUR LE TRAITEMENT DES SEMENCES**

Le fongicide Cover 2 a été formulé pour être employé dans un établissement commercial ou sur la ferme. Ce produit peut être appliqué au moyen d'un appareil de traitement mécanique, à bouillie ou par nébulisation, pourvu que l'équipement choisi soit correctement réglé pour appliquer le produit sur la semence de manière précise et uniforme. Une application uniforme sur la semence est nécessaire pour garantir la meilleure protection possible contre les maladies et une performance optimale. Consulter les quantités indiquées sur l'étiquette ci-dessous. Dans les installations commerciales de traitement des semences, on doit se servir d'un équipement de mélange/remplissage en circuit fermé.

Dans la plupart des cas, le fongicide Cover 2 est prêt à utiliser et peut être appliqué sans dilution. Cependant, une dilution avec de l'eau ou des rinçures provenant du contenant pourrait s'avérer appropriée pour certains types d'appareils de traitement et/ou pour un traitement dans des conditions de sécheresse et/ou de grande chaleur, afin d'obtenir un recouvrement plus uniforme de la semence par le produit. Le fongicide Cover 2 et l'eau ou les rinçures provenant du contenant devraient être très bien mélangés avant de traiter la semence. Modifier le réglage de l'équipement de traitement pour tenir compte de l'eau ou des rinçures du contenant qui ont été ajoutées. La quantité idéale d'eau ou de rinçures ajoutées dépendra de la semence, du type d'appareil de traitement et de la température. Communiquer avec le représentant de Loveland Products Canada Inc. ou le fournisseur pour obtenir des recommandations spécifiques.

## DIRECTIVES D'APPLICATION

Le fongicide Cover 2 contient le fongicide systémique ipconazole et le fongicide de contact métalaxyl pour le contrôle ou la répression des maladies suivantes:

<b>Culture</b>	<b>Dose</b> (mL/100 kg de semence)	<b>Maladies contrôlées</b>	<b>Maladies réprimées</b>
Blé* (de printemps et d'hiver)	325	<p>Pourritures des semences causées par les organismes <i>Penicillium</i> spp. et <i>Aspergillus</i> spp. transmis par la semence</p> <p>Pourriture de la semence, fonte des semis et brûlure des semis causées par <i>Rhizoctonia solani</i>, <i>Fusarium</i> spp. et <i>Cochliobolus sativus</i> transmis par la semence et par le sol</p> <p>Pourriture de la semence, fonte des semis en prélevée et brûlure des semis causées par <i>Pythium</i> spp.</p> <p>Charbon nu (<i>Ustilago tritici</i>)</p> <p>Carie ordinaire (<i>Tilletia caries</i>, <i>T. foetida</i>)</p>	<p>Piétin commun (<i>Cochliobolus sativus</i>)</p> <p>Pourriture du collet et du pied (<i>Fusarium</i> spp.)</p>
Orge*	325 à 433*	<p>Pourritures des semences causées par les organismes <i>Penicillium</i> spp. et <i>Aspergillus</i> spp. transmis par la semence</p> <p>Pourriture de la semence, fonte des semis et brûlure des semis causées par <i>Rhizoctonia solani</i>, <i>Fusarium</i> spp. et <i>Cochliobolus sativus</i> transmis par la semence et par le sol</p> <p>Pourriture de la semence, fonte des semis en prélevée et brûlure des semis causées par <i>Pythium</i> spp.</p> <p>Charbon nu (<i>Ustilago nuda</i>)</p> <p>Charbon couvert (<i>Ustilago hordei</i>)</p> <p>Faux charbon nu (<i>Ustilago nigra</i>)</p> <p>Strie des feuilles (<i>Pyrenophora</i></p>	<p>Piétin commun (<i>Cochliobolus sativus</i>)</p> <p>Pourriture du collet et du pied (<i>Fusarium</i> spp.)</p>

Culture	Dose (mL/100 kg de semence)	Maladies contrôlées	Maladies réprimées
		<i>graminea</i> )	
*Le taux le plus élevé assure une meilleure suppression du charbon nu de l'orge. Employer la dose la plus élevée uniquement sur des lots de semences fortement infectées.			
Avoine*	325	<p>Pourritures des semences causées par les organismes <i>Penicillium</i> spp. et <i>Aspergillus</i> spp. transmis par la semence</p> <p>Pourriture de la semence, fonte des semis et brûlure des semis causées par <i>Rhizoctonia solani</i>, <i>Fusarium</i> spp. et <i>Cochliobolus sativus</i> transmis par la semence et par le sol</p> <p>Pourriture de la semence, fonte des semis en prélevée et brûlure des semis causées par <i>Pythium</i> spp.</p> <p>Charbon nu (<i>Ustilago avenae</i>)</p> <p>Charbon couvert (<i>Ustilago kollerii</i>)</p>	<p>Piétin commun (<i>Cochliobolus sativus</i>)</p> <p>Pourriture du collet et du pied (<i>Fusarium</i> spp.)</p>
Seigle*, Triticale*	325	<p>Pourritures des semences causées par les organismes <i>Penicillium</i> spp. et <i>Aspergillus</i> spp. transmis par la semence</p> <p>Pourriture de la semence, fonte des semis et brûlure des semis causées par <i>Rhizoctonia solani</i>, <i>Fusarium</i> spp. et <i>Cochliobolus sativus</i> transmis par la semence et par le sol</p> <p>Pourriture de la semence, fonte des semis en prélevée et brûlure des semis causées par <i>Pythium</i> spp.</p>	<p>Piétin commun (<i>Cochliobolus sativus</i>)</p> <p>Pourriture du collet et du pied (<i>Fusarium</i> spp.)</p>

\* Comprend les grains, le fourrage et l'ensilage.

Modifier l'application de la bouillie pour tenir compte de tout ajout d'eau ou de rinçures provenant du triple rinçage du contenant avant son élimination. Consulter les instructions de rinçage du contenant pour savoir comment procéder.

## RESTRICTIONS D'UTILISATION

- **NE PAS** utiliser la semence traitée pour l'alimentation humaine ou animale, ni pour l'extraction d'huile.
- **NE PAS** utiliser les vis sans fin ayant servi à la manutention de la semence traitée pour déplacer d'autres graines qui seront employées pour la nourriture animale ou humaine ou bien pour l'extraction d'huile.
- **NE PAS** réutiliser les sacs de semence traitée pour transporter des produits destinés à l'alimentation humaine ou animale.
- **NE PAS** contaminer l'eau qui sera consommée par des êtres humains ou des animaux, ni par la faune ou la communauté aquatique, ou qui est destinée à des fins d'irrigation.
- Le fait de mélanger le fongicide Cover 2 avec d'autres produits de traitement pour les semences pourrait entraîner un effet de gélification ou de sédimentation. On doit donc nettoyer à fond les réservoirs et les chaînes de traitement de la semence avant de commencer à utiliser le fongicide Cover 2.
- On doit vérifier le taux de semis durant l'ensemencement.
- Tous les sacs contenant une semence traitée qui sera vendue ou utilisée au Canada doivent être identifiés et étiquetés comme suit :

“Cet emballage ou sac contient une semence qui a été traitée avec les fongicides ipconazole et métalaxyl. **NE PAS** utiliser la semence traitée pour l'alimentation humaine ou animale, ni pour l'extraction d'huile. Entreposer à l'écart des aliments pour les humains et les animaux. Les personnes qui manipulent la semence traitée doivent porter une combinaison à manches longues par-dessus leurs vêtements de travail habituels, ainsi que des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes. La semence traitée est toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages. Toute semence répandue ou exposée doit être incorporée dans le sol ou enlevée autrement de la surface du sol.”
- **NE PAS** faire paître le bétail ni le nourrir dans des endroits traités moins de 30 jours après le semis.
- Les semences de blé et d'orge traitées avec le fongicide Cover 2 peuvent être entreposées jusqu'à 18 mois sans entraîner une diminution de la germination due au traitement chimique. Cependant, le traitement d'une semence très endommagée mécaniquement, ou d'une semence reconnue comme étant de faible vigueur et de mauvaise qualité, sauf pour un contrôle curatif d'une maladie existante, pourrait entraîner une germination réduite et/ou une diminution de la vigueur de la semence et des plantules. Traiter et effectuer des essais de germination sur un petit échantillon de semence avant de traiter des quantités commerciales avec le traitement chimique choisi.
- Étant donné que la qualité de la semence et les conditions d'entreposage de la semence ne dépendent pas de Loveland Products Canada Inc., Loveland Products Canada Inc. ne fait aucune assertion et n'offre aucune garantie quant à la germination d'une semence provenant d'une récolte antérieure.

## RECOMMANDATION SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance. Le fongicide Cover 2 contient un fongicide du groupe 3 et un fongicide du groupe 4. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide Cover 2 et à d'autres fongicides des groupes 3 ou 4. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le

mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le fongicide Cover 2 ou d'autres fongicides des groupes 3 ou 4 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent et qui sont efficaces contre les agents pathogènes ciblés, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie chez les populations d'organismes nuisibles de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimiques.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Informer Loveland Products Canada Inc. en présence d'une baisse possible de sensibilité au fongicide Cover 2 chez l'agent pathogène.
- Lorsque la maladie continue de progresser après un traitement avec ce produit, NE PAS augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Loveland Products Canada Inc. au 1-800-328-4678.

## ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

### ENTREPOSAGE

Entreposer le produit uniquement dans son contenant d'origine, à l'écart des autres pesticides, des engrais et des aliments destinés aux humains ou aux animaux. Après une utilisation partielle, remettre le couvercle en place et bien fermer le contenant. Conserver dans un endroit sécuritaire à température modérée, à sec et hors de la lumière directe du soleil. Éviter toute chaleur excessive. **Protéger contre le gel.** TOUJOURS BIEN AGITER, REMUER OU MÉLANGER AUTREMENT CE PRODUIT AVANT SON EMPLOI.

### ÉLIMINATION DU CONTENANT

POUR LES CONTENANTS NON RETOURNABLES :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Verser les rinçures dans le réservoir de retenue ou de transfert sur l'équipement de traitement des semences. Consulter la section intitulée INSTRUCTIONS DE RINÇAGE DU CONTENANT (ci-dessous) pour se familiariser avec la méthode de rinçage.
2. Pour savoir comment nettoyer et retourner les réservoirs portatifs de 1000 litres, communiquer avec Loveland Products Canada Inc. Ne pas réutiliser des réservoirs portatifs à d'autres fins.

3. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.

4. Rendre le contenant vide inutilisable.

5. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**POUR LES CONTENANTS RECYCLABLES :**

**Ne pas** réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore, auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Voir les INSTRUCTIONS DE RINÇAGE DU CONTENANT ci-dessous.

2. Rendre le contenant vide inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**POUR LES CONTENANTS RETOURNABLES :**

**Ne pas** réutiliser le contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

**POUR LES CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES :**

En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

**INSTRUCTIONS DE RINÇAGE DU CONTENANT (POUR LES CONTENANTS**

**RECYCLABLES ET JETABLES SEULEMENT):** Ce contenant devrait être rincé trois fois avant son élimination. Les rinçures peuvent être ajoutées au produit de traitement. **DANS LA PLUPART DES CAS**, on recommande que la quantité de rinçures ne dépasse pas 2 % du volume du contenant pour chaque rinçage, afin d'aider à assurer un bon rendement du traitement et pour éviter la sédimentation de matières solides dans la bouillie. Cependant, quand on le désire et si le procédé de traitement le permet, l'utilisateur peut ajouter de l'eau de la manière décrite ci-dessous.

**Effectuer le triple rinçage comme suit :** *Pour les contenants dont la capacité est de 20 litres ou moins :* Verser le reste du contenu dans l'appareil d'application ou dans une cuve de mélange, et laisser couler pendant 10 secondes après que le débit commence à dégoutter. Ajouter l'eau - au moins 2 % du volume du contenant, et (si la composition du mélange de traitement l'exige) jusqu'à un quart (1/4) du volume du contenant – et remettre le bouchon en place. Agiter pendant 10 secondes. Verser les rinçures dans l'équipement d'application ou dans une cuve de mélange, ou bien conserver les rinçures pour s'en servir plus tard ou pour les éliminer. Laisser couler pendant 10 secondes après que le débit commence à dégoutter. Répéter ce rinçage deux autres fois.

*Pour les contenants dont la capacité est supérieure à 20 litres :* Verser le reste du contenu dans l'appareil d'application ou dans une cuve de mélange. Ajouter l'eau - au moins 2 % du volume du contenant, et (si la composition du mélange de traitement l'exige) jusqu'à un quart (1/4) du volume du contenant. Replacer le bouchon en le serrant bien. Renverser le contenant sur son côté et le rouler, en s'assurant qu'il effectue au moins une révolution complète, pendant 60 secondes. Remettre le contenant debout et l'incliner dans un sens puis dans l'autre à plusieurs reprises. Verser les rinçures dans l'équipement d'application ou dans une cuve de mélange, ou bien conserver les rinçures pour s'en servir plus tard ou pour les éliminer. Répéter ce rinçage deux autres fois. Si le mélange est employé dans l'équipement d'application, régler le taux d'application de la bouillie pour tenir compte de tout ajout d'eau de rinçage.

Remarque : S'assurer que les rinçures soient très bien mélangées dans le liquide de traitement avant de commencer à traiter la semence. Ne pas oublier de modifier le taux d'application de la bouillie pour tenir compte de la dilution du produit résultant de tout ajout d'eau ou de rinçures.





**ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Cover 2 <sup>TM</sup> est une marque de commerce déposée de Loveland Products Inc.